

096	UTBM Service communication	l'Est Républicain	6 octobre 2017
		Région	Crous Besançon - Grande région - Comue

Le siège du Crous fixé à Besançon

Besançon, qui accueille déjà les sièges du rectorat d'académie et de la Communauté universitaire d'établissement, se voit également attribuer celui du Crous. À Dijon, François Rebsamen polémique...

Le siège régional du Crous (Centre régional des œuvres universitaires) vient d'être attribué à Besançon. Frédérique Vida, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a décidé de ne pas distinguer ledit siège du chef-lieu de la région académique.

Les deux centres régionaux étaient invités, depuis janvier 2016, à préparer leur fusion, dont la date d'effet est fixée au 1^{er} janvier 2019. Dominique Froment, directrice du Crous de Besançon, aura pour tâche de mener à bien cette fusion « qui permettra d'améliorer la qualité de services offerts et de mieux répondre aux attentes des étudiants, contribuera à la cohérence de la politique de site de l'université de Bourgogne-Franche-Comté et renforcera l'attractivité du territoire régional » souligne dans son communiqué le rectorat.

« Convergences et logiques partenariales »

D'ores et déjà, le président de Dijon métropole s'est exprimé pour dénoncer cette décision, qu'il considère comme « une erreur », si ce n'est « un non-sens stratégique » tout comme « une déception ». François Rebsamen estime que « 45 % des étu-



Pour Jean-Louis Fousseret, le choix de sa ville comme siège du Crous au niveau régional témoigne du respect de « l'équilibre territorial » entre Besançon et Dijon métropole. Archives ER/Ludovic LAUDE

dants de la région se trouvent sur le campus de Dijon, seulement 28 % sur celui de Besançon. La position centrale de Dijon au regard de l'ensemble des antennes universitaires du Crous de Bourgogne-Franche-Comté aurait pu commander un tout autre choix administratif ».

De son côté, le maire de Besançon, Jean-Louis Fousseret a fait valoir « le travail » mené par son agglomération et « les investissements réalisés » pour « l'accueil des étudiants ».

Cette décision « met ainsi en lumière la nécessité des convergences et des logiques partenariales au sein de notre région ». Se refusant à polémiquer avec son homologue dijonnais, il a rappelé également que « l'équilibre territorial est respecté eu égard à la position de l'UTBM », marquant « la position centrale de Besançon qui accueille également le siège de la Communauté universitaire d'établissement (Comue) Bourgogne-Franche-Comté. »

Fred JIMENEZ

« Une erreur et un non-sens stratégique... »
François Rebsamen
Maire de Dijon
métropole